



Direction de la Population  
Service Secrétariat Général  
N/Réf. : CR23D13138

Chanteloup, le 24 septembre 2013

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mille treize, le dix huit septembre à 20H30, le Conseil municipal de Chanteloup les Vignes, légalement convoqué le 11 septembre, s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine ARENOU.

**Etaient présents** : M. GAILLARD, Mme VIMEUX, Mme ABLOUH, M. LONGEAULT, Mme PACIOCCO, M. BONNEAU, Maires – Adjoints,  
M. CARDO, M. NGUYËN, M. LIAOUI, Mme LIMERY, M. LAPIOS, Melle RAISON, Mme JUMEAU, Mme DESNOYERS, Mme COUDOUX, M. ABDELBAHRI, M. DABADIE, M. BAUFFE, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés** : Mme FIGUIERE (Procuration à Mme Arenou)  
M MEHDAOUI (Procuration à M. Gaillard)  
Mme DOUMBIA (Procuration à Mme Limery)

**Absents** : M. SEVAULT, Mme LAMBERT, M. BEKE, M. SION, M. ISSA, M. BESSON.

1. Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que le Conseil peut valablement délibérer et donne lecture de l'ordre du jour.

2. Monsieur Longeault est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal :

3. Approuve, à la majorité (5 contre), le procès verbal de la séance du 3 juillet 2013.

4. Prend connaissance des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

5. Prend connaissance du rapport annuel du délégataire de service public du marché communal au titre de l'année 2012.

6. Autorise, à la majorité (5 contre), Madame le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal contradictoire de mise à disposition du parking de la gare à compter du 01 octobre 2013.

7. Décide, à la majorité (5 abstentions), de modifier le règlement du régime indemnitaire à partir du 1er octobre 2013 pour la procédure de révision et approuve les modifications de celui-ci.

8. Décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

CREATION DE POSTE	DATE DE CREATION
1 Agent spécialisé de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles Temps non complet 25h00	1 <sup>er</sup> octobre 2013
1 éducateur des A.P.S. principal de 2 <sup>ème</sup> classe Temps complet	1 <sup>er</sup> octobre 2013

9. Autorise, à l'unanimité, Madame Le Maire à signer les arrêtés concernant les reprises des emplacements des concessions.

10. Décide, à la majorité (5 abstentions), l'acquisition des 157 m<sup>2</sup> correspondant aux emprises foncières à détacher des parcelles cadastrées AM n° 287, 656, 835, dit que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

11. Approuve et autorise, à la majorité (5 abstentions), Madame Le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols.

12. Fixe, à la majorité (5 abstentions), la participation de la commune de résidence pour un enfant scolarisé à Chanteloup-les-Vignes à 488 € en élémentaire et 973 € en préélémentaire pour l'année scolaire 2012/2013 et autorise Mme le Maire à verser les participations correspondantes, pour les élèves scolarisés hors de Chanteloup-les-Vignes.

13. Approuve et autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement concernant le Relais Assistantes Maternelles proposée par la CAFY.

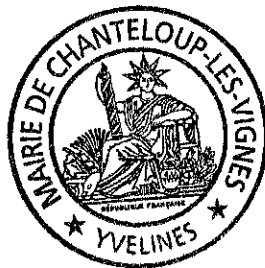
14. Approuve, à la majorité (5 abstentions), le projet de la Verbalisation Electronique, Sollicite la subvention d'investissement à hauteur de 500€ par appareil auprès de l'Etat et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir entre la Ville de Chanteloup-les-Vignes et l'Etat,

15. Autorise, à l'unanimité, Madame Le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat « SECURITE ET PREVENTION » entre la CA2RS, la ville et l'entreprise CSO.

16. Prend connaissance du rapport du SIDECOM retraçant l'activité de l'exercice 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Pour le Maire et par délégation  
Le 1er Maire-Adjoint



Pierre GAILLARD